

Désacraliser le libéralisme



Citoyenneté
& Participation

Introduction

Dans certains médias et discours politiques, une nouvelle rhétorique a vu le jour. Celle qui oppose la démocratie libérale et la démocratie dite « illibérale ». En Europe, comme l'article précédent l'a démontré, cette opposition met en scène, en les renvoyant dos à dos, le « modèle européen » défendu notamment par Emmanuel Macron et les gouvernements dits « illibéraux » dont Viktor Orbán, l'ancien Premier ministre hongrois, était le porte-voix. Le camp de l'état de droit et de la liberté, contre le camp du populisme et des extrêmes (qu'ils soient de gauche ou de droite). Cette opposition présente le monde politique de façon assez simple et binaire au moment même où il nous apparaît en réalité de plus en plus complexe et sens dessus dessous. Surtout, cette opposition masque les racines profondes de la montée de l'extrême droite en Europe ainsi que les liaisons ambiguës et intestines qu'elle entretient avec les régimes (néo-) libéraux.

Ce sont donc quelques-unes de ces racines et liaisons que nous proposons de déterrer dans cet article. L'idée n'est pas d'établir un lien direct de cause à effet entre le libéralisme et la montée des nouvelles droites extrêmes, ni surtout de les assimiler. L'objectif est plutôt d'identifier les nuances qui caractérisent le(s) libéralisme(s), appréhendes ici comme phénomènes historiques (et non comme un idéal abstrait). De faire voir le libéralisme comme une « arme culturelle indispensable pour justifier une société de marché minée par ses contradictions internes »¹. D'identifier comment, de ces contradictions, naissent et prospèrent des formes politiques réactionnaires et autoritaires. Pour cela, trois concepts propres à l'histoire du libéralisme seront tour à tour analysés : l'état d'exception (ou d'urgence), le libéralisme autoritaire et le néolibéralisme.

A • État d'exception et histoire (néo-)coloniale

Dans l'histoire, de prime abord, on croit remarquer de nombreux écarts entre d'une part la pensée libérale, fondée sur les libertés individuelles et l'égalité universelle, et d'autre part les politiques dites libérales, ayant parfois largement reposé sur des pratiques discriminantes. À commencer

par l'histoire des empires coloniaux, entreprise d'appropriation et d'exploitation massive de terres étrangères et de leurs peuples. À y regarder de plus près, on voit en fait que le libéralisme est une pensée qui a servi l'impérialisme colonial : pour justifier celui-ci, les penseurs et acteurs libé-

¹ Cette expression est tirée d'une analyse de l'essor du libéralisme au XIXe siècle au Royaume-Uni : les principes de libre-échange et de l'État minimal n'ont pas été imposés uniquement sous l'influence « mécanique » de la bourgeoisie mais ont surtout servi à renouveler la confiance dans les institutions discréditées de l'État (taxateur) et les élites politiques à leur tête (Julien Vincent, « Industrialisation et libéralisme au XIXe siècle : nouvelles approches de l'histoire économique britannique », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 37 [2008] : 87-110, <https://doi.org/10.4000/rh19.3514>)

raux invoquent « la mission civilisatrice » des nations européennes, l'impératif de diffusion de la démocratie, de la liberté politique et économique, l'intervention « humanitaire »... Ont ainsi été légitimées les « guerres justes » des dites démocraties libérales entreprises contre les Autres, les peuples « primitifs ». Il ne s'agit pas là d'une contradiction ou d'un détournement de la pensée libérale. Au contraire, et c'est la thèse que défend Eugénie Mérieau², le libéralisme est intrinsèquement dual : « il fonctionne et se déploie en intégrant les uns – les hommes libres, les propriétaires de la métropole, les Anglais ou les Français – pour mieux exclure les autres – les esclaves, colonisés, étrangers – et vice-versa : la liberté pour les uns, la dictature pour les autres »³.

Le concept qui permet de résoudre cette apparente contradiction et de justifier cet effet d'exclusion, c'est l'état d'exception ou l'état d'urgence. Alors qu'on institue l'état de droit dans la métropole, il serait nécessaire d'instaurer un état d'exception dans la périphérie, la colonie. La coexistence de ces deux ordres juridiques, l'un démocratique l'autre martial ou autoritaire, repose sur la distinction des statuts des peuples, sur un dualisme raciste « barbare/civilisé »⁴.

L'état d'exception ?

L'état d'exception suspend l'application de la Constitution, ou plus précisément, le principe de l'état de droit et les libertés individuelles. Cela veut dire deux choses : sous l'état d'exception, le pouvoir est concentré dans les mains de l'exécutif (du gouvernement) et les individus n'ont pas (ou plus) la garantie d'exercer leurs libertés individuelles.

« Le pouvoir le plus emblématique, et aussi le plus "demandé" par les autorités de l'état d'urgence est (...) la possibilité de placer en détention, pour des durées plus ou moins indéfinies, mais surtout sur simple décision des autorités et sans mandat judiciaire, des personnes considérées comme dangereuses. »⁵

L'état de droit et l'état d'exception seraient donc les « deux faces d'un même projet impérial »⁶. Ce dualisme est une constante dans l'histoire des États libéraux. L'état d'exception aux marges permettrait de préserver la « normalité » au centre. Toujours arrimé au discours et aux institutions des droits humains, il constitue la condition de possibilité de leur déploiement aux niveaux international et national⁷.

² Eugénie Mérieau est une politologue et constitutionnaliste française.

³ Eugénie Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception : les mondialisations de l'état d'urgence*, (le Cavalier bleu éditions, 2024).

⁴ Ce dualisme et le principe d'état d'exception ne sont pas des pures inventions de la pensée libérale. Ils sont tirés du système juridique de l'Empire romain pour lequel plusieurs penseurs des Lumières partagent une fascination. (Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception*, 13). La particularité de l'état d'exception instauré sous la modernité libérale est qu'il est fondé sur un (pseudo-)scientisme qui prend pour naturel (donc pour biologique et héréditaire) l'ordre hiérarchique entre les peuples instauré par les États colonisateurs. C'est la naissance du racisme.

⁵ Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception*, 15.

⁶ Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception*, 24.

⁷ Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception*, 10.

Eugénie Mérieau identifie trois vagues d'expansion de l'état d'urgence libéral.

- + L'expansion impériale : l'état d'urgence est largement mobilisé pour réprimer toute résistance de la part des indigènes face à la conquête coloniale.
- + « Il n'y a pas de meilleur régime pour notre colonie que le despotisme intelligent du souverain de l'État indépendant »⁸ (Charles Buls, bourgmestre libéral de Bruxelles, 1900).
- + La période de décolonisation et post-coloniale : l'état d'urgence sert à justifier les interventions autoritaires et violentes contre les mouvements indépendantistes et les rébellions. (en France, la loi du 2 avril 1955 introduit la possibilité d'instaurer un état d'urgence sur tout ou partie du territoire français. Cette loi est expressément adoptée pour réprimer le FLN [Front de libération nationale] en Algérie coloniale⁹). D'autre part, le principe de l'état d'exception est souvent réintégré, mot pour mot, dans les constitutions des pays anciennement colonisés.
- + L'après 11 septembre 2001 : le Conseil de sécurité des Nations Unies introduit, sous l'impulsion des États-Unis, un état d'urgence contre le terrorisme mondialisé.

George W. Bush décrète une « guerre contre la terreur » [war on terror] potentiellement infinie. En conséquence, des législations d'urgence se démultiplient au sein de nombreux États du Nord comme du Sud global (bien que la Constitution belge interdise formellement l'état d'exception¹⁰, plusieurs lois d'exception ont été adoptées, spécialement en matière pénale, érodant, par leur logique sécuritaire, le principe d'égalité et les libertés individuelles¹¹).

En théorie, une situation de nécessité vient justifier l'état d'exception : des faits exceptionnels rendent nécessaire la suspension du droit. On sort alors du champ juridique (des normes) pour rentrer dans le champ politique (des décisions et des ordres). Mais de l'impérialisme libéral, en passant par les multiples génocides et conflits armés du XXe siècle jusqu'à la « guerre contre le terrorisme », l'état d'exception a non seulement été inlassablement décrété, mais surtout, a largement été intégré au droit (national et international). Et ce, sous la forme de dispositifs juridiques qui érodent, peut-être plus qu'ils n'éclairent, les limites de l'état de droit et les garanties démocratiques. La gestion de crise par la voie de l'exception, aux niveaux tant socio-économique, politique, sanitaire, militaire que géostratégique, est devenue

⁸ Jean Stengers, *Congo : mythes et réalités : 100 ans d'histoire*, Document Duculot (Duculot, 1989), 152-53.

⁹ Sylvie Thénault, « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi », *Le Mouvement Social*, 218, n° 1 (2007) : 63, <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-1-page-63.htm>.

¹⁰ Celine Romainville et Marc Verdussen, « L'état d'exception, nouveau régime de droit commun des droits et libertés ? Du terrorisme à l'urgence sanitaire », *Annuaire International de Justice Constitutionnelle*, 36 (2021) : 187, <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:273161>.

¹¹ Alicia Pastor Y Camarasa, « Constitution et lutte antiterroriste : le cas belge », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 32, n° 2016 (2017) : 29-41, https://www.persee.fr/doc/aijc_0995-3817_2017_num_32_2016_2506.

pour de nombreux observateurs (de Walter Benjamin à Naomi Klein) une caractéristique structurelle de la société moderne^{12 13}.

Puisque la modernité libérale entend produire et gérer la vie de la population (biopolitique)¹⁴, elle agirait directement sur cette dernière en suspendant, en violant, en instrumentalisant, voire en supprimant, sans cesse le droit et son pouvoir normatif¹⁵. L'état d'exception ou d'urgence est ainsi devenu, comme le défend Naomi Klein, une technique de gouvernance propre à la politique néolibérale : tout choc sociétal ou environnemental, toute crise politique ou économique, devient une opportunité pour les classes dominantes. Klein analyse de nombreuses instances où les élites, en suspendant le droit pour prétendre faire face à cette crise, imposent toujours plus des mesures sécuritaires, antidémocratiques et pro-capital¹⁶. Prenons l'exemple du « Plan Vigipirate », activé en France dans les années 1990 suite à la guerre du Golfe et renforcé lors des attentats terroristes de 2015 : introduisant un état de vigilance permanente¹⁷, ce plan associe l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés (notamment de télécommunication) ainsi que les citoyen·es, et appelle à l'observation et à la dé-

nonciation de tout acte « suspect » (des fouilles randomisées de la police aux signalements citoyens, en passant par la mise sous surveillance de certains quartiers)¹⁸. Cette biopolitique par la voie de l'exception prend aussi la forme inversée d'une nécropolitique, définie par Mbembe comme la pratique des souverainetés (occidentales) consistant à exclure (à laisser mourir), tout en en disposant, les corps des peuples racisés¹⁹.

Plutôt que de rester confiné à la périphérie, aux espaces et aux personnes colonisées, l'état d'exception a donc fini par être décrété au centre des nations modernes occidentales. Il s'est à plusieurs reprises retourné contre elles, par « effet boomerang »²⁰, par un « formidable choc en retour »²¹, dès lors que l'ordre socio-économique établi s'y est trouvé menacé. L'exemple le plus important de ceci dans l'histoire récente renvoie aux dernières années de la république de Weimar en Allemagne (précédant l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933). Cet exemple nous permet d'aborder notre deuxième outil critique, celui du « libéralisme autoritaire ».

¹² Naomi Klein, *The Shock Doctrine: The Rise of Disaster Capitalism* (Penguin Books, 2008).

¹³ Anna Migliorini, « De l'exception-comme-règle au véritable état d'exception. Walter Benjamin, penseur contemporain de l'exception », *Trajectoires*, 17 (2024), <https://doi.org/10.4000/trajectoires.9970>.

¹⁴ Voir l'encadré sur le libéralisme dans le quatrième numéro de notre revue Tumult « Extrême droite : la comprendre, la débusquer, y résister », 28, *Citoyenneté & Participation*, septembre 2026.

¹⁵ Giorgio Agamben, *State of Exception*, The University of Chicago Press (2024).

¹⁶ Klein, *The Shock Doctrine: The Rise of Disaster Capitalism*.

¹⁷ Le niveau le plus bas d'alerte du plan appelle déjà à une vigilance continue.

¹⁸ Nicolas Bourgoïn, *Surveiller et prévenir : l'ère de la pénalité prédictive*, Paris : L'Harmattan, 2017.

¹⁹ Achille Mbembe, *Necropolitics*, Duke University Press (Duke, 2019).

²⁰ Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception*.

²¹ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine (Paris, 1955).

B • Libéralisme autoritaire : “Économie libre, État fort”²²

Dans les années 1930, Hermann Heller, juriste antifasciste allemand et théoricien du droit, développe une nouvelle catégorie politique : le libéralisme autoritaire. Il l'utilise pour qualifier de façon critique les politiques des « cabinets présidentiels » alors au pouvoir en Allemagne.

Face à une violente crise économique et financière venue des États-Unis (1929), le chancelier Heinrich Brüning impose une politique austéritaire et déflationniste rigoureuse²³. Sans majorité au sein du Reichstag (parlement allemand) pour légitimer une telle politique, une élite économique, militaire et scientifique de droite se forme autour du Président du Reich et défend une nouvelle pratique constitutionnelle : contourner (voire dissoudre) le parlement et instaurer un état d'exception par application de l'article 48 de la Constitution²⁴. Or, l'état d'exception n'a, jusqu'à, été pensé et appliqué en Allemagne que pour faire face à des périls sécuritaires : un trouble grave à l'ordre public ou une menace à la sécurité intérieure. La particularité de l'état d'urgence quasi permanent instauré par Brüning puis poursuivi par Franz von Papen²⁵ est qu'il repose essentiellement sur une préoccupation strictement économique. Plus précisément, l'urgence est mo-

bilisée pour contourner toute velléité démocratique contraire à leurs politiques de destruction de l'État social. Cette politique économique antisociale aggrave la crise et s'accompagne d'une répression d'autant plus importante des grèves ouvrières et des soulèvements sociaux.

Ce qu'observe Heller, c'est que la protection des intérêts de l'élite bourgeoise incarnée dans l'idée d'une « économie libre »²⁶ se réalise non seulement par une répression violente contre la classe ouvrière, mais surtout par la sape de la démocratie²⁷. C'est cela que Heller appelle le libéralisme autoritaire. Cette configuration politique qui vide la démocratie de son contenu en opérant une dépolitisation radicale du champ économique. En d'autres termes, elle anéantit le débat politique en concentrant dans les mains de l'exécutif les questions publiques en matière socio-économique.

Carl Schmitt, avant de rejoindre les nazis : Une figure centrale dans la promotion intellectuelle et politique d'une telle approche est Carl Schmitt. Théoricien du droit allemand et proche conseiller de l'élite au pouvoir à l'époque, Carl Schmitt construit une critique

²² Alexander Rüstow, « Freie Wirtschaft – Starker Staat. Staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », *Deutschland und die Weltkrise* (Dresde), 1932.

²³ Johann Chapoutot, « Hitler, les dessous d'une prise de pouvoir », *Le Monde diplomatique*, 1 août 2024, <https://www.monde-diplomatique.fr>.

²⁴ Johann Chapoutot, « Hitler, les dessous d'une prise de pouvoir ».

²⁵ Papen associera à cette politique de destruction de l'État social une stratégie de subventionnement et de baisse d'impôt à l'industrie.

²⁶ Rüstow, « Freie Wirtschaft – Starker Staat ».

²⁷ Grégoire Chamayou, *1932, naissance du libéralisme autoritaire*, 1932, 7.

virulente de ce qu'il appelle alors « l'État total ». L'État allemand serait devenu « total » (au sens quantitatif) dans la mesure où il aurait envahi les champs économique et social de façon tentaculaire en se laissant lui-même balloter par la multitude d'intérêts subalternes issus de la population. Pour recouvrer son autorité, sa souveraineté, l'État devrait s'affranchir de son multipartisme et des processus démocratiques qui l'affaiblissent. Et ce, pour redevenir un « État fort », un État « total », ici « au sens de la qualité et de l'énergie, tout comme l'État fasciste se fait appeler un stato totalitario »²⁸. En ce sens, Schmitt développe une critique du libéralisme, aux niveaux tant politique qu'économique. D'un point de vue politique, il considère les libertés individuelles comme les anciennes armes de la bourgeoisie : les remettre entre les mains des classes subalternes reviendrait à rendre l'État impotent. D'un point de vue économique, la théorie libérale du laisser-faire serait devenue obsolète au regard de l'interventionnisme permanent de l'État. Mais cet interventionnisme aurait été phagocyté par les intérêts subalternes et ne relève dès lors plus d'une politique économique autonome et souveraine. Pour Schmitt, toute bonne politique autoritaire doit strictement distinguer l'État de la société en restaurant une stratégie dictato-

riale et propagandiste. Mais surtout, il défend auprès du patronat l'idée d'une « autonomisation dépolitisante » du champ économique : l'administration de l'économie doit se faire par l'intermédiaire des grands corps patronaux et l'État fort a l'obligation de protéger cet autogouvernement privé du marché²⁹.

On ne se penchera pas ici sur la manière dont l'élite politique bourgeoise, sans plus aucune assise parlementaire et sociale, a intégré Hitler au pouvoir par pur calcul politique court-termiste³⁰. Ce qui nous intéresse ici c'est la façon dont la fin de la république de Weimar, par ses politiques répressives et antidémocratiques, a permis une « habitude progressive à la dictature »³¹. Surtout, il est essentiel de relever que l'« économie libre » garantie par un « État fort » que cette élite bourgeoise s'est employée à imposer, constitue une configuration particulière du libéralisme, analysée par Heller sous les termes de libéralisme autoritaire. Si cette configuration repose en partie sur une critique de la pensée libérale, comme on l'a vu dans le discours de Schmitt, elle constitue aussi en germe les nouveaux termes du libéralisme, les bases sur lesquelles repose aujourd'hui ce qui est communément appelé le « néolibéralisme ».

²⁸ Carl Schmitt, « Starker Staat und gesunde Wirtschaft », in *Mitteilungen des Vereins zur Wahrung der gemeinsamen wirtschaftlichen Interessen in Rheinland und Westfalen*, Strucken (Düsseldorf, s. d.).

²⁹ Chamayou, 1932, *naissance du libéralisme autoritaire*, 6.

³⁰ Johann Chapoutot, « Hitler, les dessous d'une prise de pouvoir ».

³¹ Chamayou, 1932, *naissance du libéralisme autoritaire*, 22.

C • Le néolibéralisme

Comme l'observe le philosophe français Grégoire Chamayou, les premiers économistes du « nouveau libéralisme » des années 1930 – Alexander Rüstow et Walter Eucken – rejoignent avec engouement les thèses proposées par Schmitt et ne voient pas en lui un antilibéral³². Ils considèrent aussi la théorie du laisser-faire comme dépassée – bien qu'elle n'ait jamais trouvé à être parfaitement mise en œuvre³³ – et rejettent l'interventionnisme social de l'État. Ce qu'ils défendent alors c'est un nouvel interventionnisme. Un « interventionnisme libéral » qui permettrait non pas de réguler ou de contraindre le processus « naturel » du marché, mais de l'encourager, de le faciliter, de le magnifier. Pour relancer l'économie, ils proposent un subventionnement du capital par une expansion du crédit, une stimulation des investissements des entreprises par une baisse du coût du travail³⁴.

L'espèce humaine selon le néolibéralisme

Avant d'être une politique économique, le néolibéralisme est avant tout une forme de rationalité qui organise non seulement les actes des gouvernants, mais aussi et surtout les

comportements des gouvernés³⁵. Pour les néolibéraux, comme Walter Lippmann (1938)³⁶, les êtres humains sont à considérer comme une espèce irrationnelle, touchée par de nombreux biais cognitifs. Si le marché est faillible, c'est avant tout parce que l'être humain est faillible. S'appuyant sur un darwinisme social détourné, les néolibéraux réinterprètent la contrainte d'adaptation des espèces à leur environnement comme une obligation d'adaptation des humains au marché ouvert et mondialisé³⁷. Et puisqu'ils sont inadaptés et quasi-déficients, les individus doivent être continuellement incités, motivés, rééduqués pour être capables de se conformer aux lois du marché. Pour le dire de façon plus critique, selon Noam Chomsky, leur consentement doit constamment être « fabriqué »³⁸. C'est la mission fondamentale des politiques publiques : promouvoir un impératif individualiste de flexibilité, de compétition et de « performance » jusque dans son rapport aux autres, à soi, au corps.

Pour les néolibéraux, le marché n'est pas un lieu d'échanges entre égaux, mais un lieu de compétition, intrinsèquement inégal. L'État néolibéral,

³² Chamayou, 1932, *naissance du libéralisme autoritaire*, 10-11.

³³ Julien Vincent, « Industrialisation et libéralisme au XIXe siècle ».

³⁴ L'originalité de cette idée tient du fait qu'elle se généraliserait par l'effet de la concurrence : les entreprises qui en bénéficieraient pousseraient les autres à faire de même (G. Chamayou, 1932, *naissance du libéralisme autoritaire*, 14).

³⁵ Ruy Fausto, « Conservative Revolution and Neoliberalism », *Revista Rosa* 11, n° 2 (2025), <https://revistarosa.com/11/conservative-revolution-and-neoliberalism>.

³⁶ Walter Lippmann, *La Cité Libre*, Librairie de Médecis (Paris, 1946).

³⁷ Barbara Stiegler, « Walter Lippmann et John Dewey : Deux "nouveaux libéralismes" en conflit », *Philosophie*, Com-mentaire 174, n° 2 (2021) : 359-68, <https://doi.org/10.3917/comm.174.0359>.

³⁸ Noam Chomsky et Edward Herman, *La Fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Agone (Marseille, 2008).

contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est donc pas un État minimal. L'exemple du sauvetage des banques privées, d'actifs financiers et d'entreprises lors des crises de 2008 et pendant la pandémie du Covid-19 en sont des exemples éclairants. Toutes ces politiques de protection et de soutien actif au capital qui ont bourgeonné à partir des années 1980 et auxquelles la Belgique n'a pas échappé^{39,40} requièrent un interventionnisme public important.

Dans le même temps, les penseurs du néolibéralisme, comme Hayek ou Friedmann, ajoutent tellement de « si » à la démocratie qu'elle finit par être vidée de son essence⁴¹. Réduite à une logique strictement élective, la « représentation » de la population ne vise pas à relayer la volonté de cette dernière, mais à penser à sa place via le savoir et la gouvernance technologique d'experts⁴². Les corps intermédiaires, situés entre les citoyen·nes et l'État, mais aussi entre l'État et le marché (comme les syndicats, les associations citoyennes et culturelles, les médias, les ONG, les mutuelles, etc.) sont porteurs des voix irrationnelles des « masses », et doivent donc être cadrés, neutralisés, voire défaits. Si la démocratie est tolérée par le néolibéralisme, c'est plutôt sous une

forme verticale, voire autoritaire⁴³. C'est cette logique de mépris de la démocratie au profit d'une primauté du marché et des intérêts du capital qui a mené les « Chicago boys », économistes néolibéraux inspirés par Milton Friedman, à participer activement à la dictature d'extrême droite d'Augusto Pinochet au Chili⁴⁴.

« L'illibéralisme des masses » : une création néolibérale contre la démocratie

Le mot « illibéralisme » émerge dans la pensée néolibérale des années 1930. Wilhem Röpke, économiste néolibéral, estime alors que « la montée en puissance des masses est la cause de l'illibéralisme. [...] L'homme de masse lutte contre la démocratie libérale pour la remplacer par une démocratie illibérale »⁴⁵. La crise économique des années 1930 aurait été causée par des éléments exogènes à elle, spécialement par les politiques sociales. En donnant une voix aux « masses », la démocratie d'alors aurait ainsi été à l'origine des défaillances de l'économie. Elle aurait fait obstacle à l'exercice d'une autorité étatique souveraine. Röpke estime donc essentiel de limiter la démocratie pour la maintenir dans le champ du libéralisme. Ce

³⁹ Zoé Evrard, « Redeploying Planning in Support of a New Neoliberal Consensus. On the Mediating Role of Economic Expertise in the Belgian Negotiated Neoliberalization Process » (thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 2024).

⁴⁰ Damien Piron et Zoé Evrard, *Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique – Cadre macroéconomique, applications sectorielles et formes de résistance*, Academia (Louvain-la-Neuve, s. d.).

⁴¹ Fausto, *Conservative Revolution and Neoliberalism*.

⁴² Stiegler, « Walter Lippmann et John Dewey ».

⁴³ Stiegler, « Walter Lippmann et John Dewey », 365.

⁴⁴ « Les "Chicago Boys", le "saccage" du Chili par un petit groupe d'économistes », *France Culture*, réalisé par Yann Lagarde, 14 septembre 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/les-chicago-boys-le-saccage-du-chili-par-un-petit-groupe-d-economistes-6842609>.

⁴⁵ Wilhelm Röpke, « Epochenwende ? », *Wirmis und Wahrheit*. Eugen Rentsch, Erlenbach. Zürich/Stuttgart, 1962.

même mythe qui lie démocratie « excessive », crise économique et souveraineté défaillante a été au cœur du tournant néolibéral des années 1980⁴⁶.

L'Union européenne, nouveau libéralisme autoritaire ?

L'Union européenne incarne parfaitement ce glissement néolibéral d'une souveraineté démocratique (nationale) vers une « post-souveraineté » technique et autoritaire (supranationale)⁴⁷. Comme le défend Michael A. Wilkinson, professeur de droit à la London School of Economics (LSE), ce n'est pas le demos, le peuple, mais l'économie libre de marché qui sert de source d'autorité à l'administration politique européenne dans son ensemble⁴⁸. Le marché unique et les libertés économiques qui lui sont associées ont ainsi été graduellement « constitutionnalisées », transformées en « normes suprêmes », à travers l'intégration européenne, spécialement avec le Traité de Maastricht⁴⁹. Mais cette constitutionnalisation s'est principalement réalisée, non pas sur la base d'un acte de volonté populaire, mais sous l'action d'acteurs technocrates, de juristes et d'institu-

tions présentées comme non politiques : notamment la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a largement contribué à cadenciser la quasi absolue primauté de ces libertés économiques sur un nombre grandissant d'enjeux⁵⁰, mais aussi la Banque centrale européenne qui s'est emparée d'une fonction de promotion quasi-coercitive de l'intégration européenne lors de la crise de l'euro (fonction avalisée a posteriori par la CJUE)⁵¹. Le champ économique s'est donc vu largement dépolitisé et dé-démocratisé, sous l'effet d'un « consensus permissif » des élites politiques nationales les plus influentes⁵². Et ce, dès les débuts de la construction européenne, dans une période d'après-guerre imprégnée par le mythe selon lequel le fascisme et le nazisme avaient été causés, non pas par un déficit de démocratie, mais par son trop-plein⁵³ !

⁴⁶ Michael A. Wilkinson, « Authoritarian Liberalism and the Transformation of Modern Europe: Rejoinder », *European Law Open* 1, n° 1 (2022): 191-208, https://www.cambridge.org/core/product/identifier/S2752613521000072/type/journal_article.

⁴⁷ Wilkinson, « Authoritarian Liberalism and the Transformation of Modern Europe: Rejoinder », 202.

⁴⁸ Wilkinson, « Authoritarian Liberalism and the Transformation of Modern Europe: Rejoinder ».

⁴⁹ Le Traité de Maastricht a posé les bases de l'Union économique et monétaire qui implique la coordination des politiques économiques nationales, une politique monétaire commune et l'adoption de l'euro.

⁵⁰ CJUE, Costa c. ENEL, N° 6/64 (CJCE 15 juillet 1964) ; CJUE, Van Gend en Loos c. Administration fiscale néerlandaise, N° 26/62 (CJCE 5 février 1963).

⁵¹ Wilkinson, « Authoritarian Liberalism and the Transformation of Modern Europe », 201.

⁵² Michael A. Wilkinson, « The European Union Was Built on a Rejection of Democracy », 17 août 2022, <https://jacobin.com/2022/08/eu-democracy-sovereignty-neoliberalism-austerity>.

⁵³ Wilkinson, « The European Union Was Built on a Rejection of Democracy ».

Dans ce cadre, Wilkinson défend que la construction européenne relève du libéralisme autoritaire (bien que plus feutré que celui décrit par Heller, voir partie II). Un libéralisme autoritaire qui, lorsqu'il ne peut plus imposer son agenda économique par la voie incitative et bureaucratique, n'hésite pas à sortir de ses attributions (par la voie de l'exception) afin d'écarter toute remise en cause démocratique du dogme néolibéral et austéritaire — la pression politique exercée par la Banque centrale européenne à l'encontre du gouvernement grec en 2015 en est un parfait exemple⁵⁴. Un libéralisme autoritaire qui renoue avec une logique ami/ennemi propre à la pensée schmittienne : les États membres, figures ou ins-

titutions nationales qui ne se rallient pas inconditionnellement à la loi du libre marché européen ou invoquent l'argument du pluralisme juridique pour faire valoir une norme constitutionnelle nationale sont rangés dans le camp des populistes, voire des « illibéraux ». Ils deviennent les ennemis de ladite démocratie libérale européenne. À l'inverse, ceux qui se conforment à l'agenda économique de l'UE sont félicités. Et cela, même si leur politique intérieure viole sciemment et de façon récurrente des engagements internationaux auxquels souscrit pourtant l'UE tels que la Convention européenne des droits de l'homme ou la Convention internationale des droits de l'enfant.

Conclusion

Dans cet article, trois concepts vous ont été présentés : l'état d'urgence ou d'exception, le libéralisme autoritaire et le néolibéralisme. Ensemble, ils permettent d'analyser le libéralisme sous un angle critique. Et ce, peut-être, pour le démystifier. Pour se décentrer de l'idée que la seule bonne alternative à toute forme d'autoritarisme ou d'extrémisme est nécessairement libérale. Pour montrer qu'au contraire, le libéralisme a parfois ouvert (et pourrait peut-être encore ouvrir) la voie à l'autoritarisme. Cet article a surtout permis de détricoter les liens « pris pour acquis » entre libéralisme et démocratie. Ici, le libéralisme vous a été donné à voir comme une pratique politique incompatible, voire antinomique, à la démocratie, entendue comme l'exercice de la souveraine-

té populaire. C'est sur la base de cette observation que l'opposition actuelle entre « démocratie libérale » et « démocratie illibérale » peut être questionnée. Leur dénominateur commun, la démocratie — ou plutôt son instrumentalisation, sa limitation voire son effacement — constitue peut-être le point aveugle de ces deux « camps » supposés strictement opposés.

Aujourd'hui, le terme de « démocratie libérale » est traité comme une catégorie « neutre » d'analyse et/ou comme la dénomination occidentale du « système politique idéal ». Mais à y regarder de plus près, en Europe, ce terme a aussi une histoire politique : porté principalement par des acteurs politiques de droite et des penseurs néolibéraux à

⁵⁴ « La BCE se comporte comme un fonds vautour à l'égard de la Grèce », *Le Soir*, 26 octobre 2017, <https://www.lesoir.be/121092/article/2017-10-26/la-bce-se-comporte-comme-un-fonds-vautour-legard-de-la-grece>.

partir des années 1960, il a servi de contre-offensive à la montée de voix syndicales et populaires en faveur de formes de démocratie plus radicales, directes et participatives, notamment en France et au Royaume-Uni⁵⁵. Sortie vainqueur de cette bataille culturelle, la « démocratie libérale » sert depuis lors d'outil de projection. Projection non seulement dans le passé, où elle est présentée comme le camp adverse des totalitarismes du début du XXe siècle, mais aussi dans le futur, où

elle est défendue à titre d'horizon politique idéal dont les alternatives et les déviations possibles sont systématiquement décrédibilisées ou détruites. La démocratie libérale ne sonne pourtant pas la « fin de l'histoire ». Elle n'est qu'un modèle parmi d'autres. Un modèle qui limite l'expression de la souveraineté populaire à une dimension consultative et représentative tout en insistant, à géométrie variable, sur la protection de certains droits et libertés individuelles.

⁵⁵ Hugo Bonin, « Liberal Democracy From Oxymoron to Celebrated Concept: British and French Discourses of 1968–2001 », *Politics and Governance*, 13 (2025), <https://www.cogitatiopress.com/politicsandgovernance/article/view/9279>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

citoyennete-participation.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles